

SERVICE CLIENTS
06-99 L

Embrun, le 18 janvier 2023

Madame, Monsieur,

Suite à notre réponse apportée à votre courrier "lettre d'accompagnement du règlement de la facture émise pour avril-mai-juin 2022" et à la réception de votre facture de consommation du premier semestre 2022, vous réaffirmez votre décision de différer votre règlement.

Vous réitérez votre demande de transmission d'un document qui recense le total annuel prélevé au titre des redevances d'investissement auprès des usagers depuis le début du contrat de concession.

Ainsi, vous nous demandez d'élaborer un document qui n'existe pas.

À cet égard, le droit à communication des documents administratifs s'exerçant sur des documents **existants**, je ne suis pas en mesure de fournir ce document.

Vous pouvez cependant retrouver ces éléments dans le rapport annuel du délégataire produit chaque année.

Pour parfaire votre information, ce rapport comporte une annexe intitulée "état des volumes et produits" laquelle détaille les montants facturés au cours de l'exercice écoulé au titre des redevances d'investissement et d'exploitation (consommations et abonnements)
Cette annexe répond parfaitement à votre demande.

Vous réitérez également votre demande portant sur les conditions d'amortissement du financement des programmes de travaux concessifs.

Vous trouverez dans le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, figurant dans notre rapport annuel, les charges relatives aux investissements.

Pour le reste des informations que vous demandez, dans la mesure où celles-ci constituent des éléments essentiels de la stratégie commerciale de l'entreprise, elles sont couvertes par le secret des affaires et je ne peux les porter à votre connaissance.